



Dettes bancaires et loyers impayés

Par **Marcoprost**, le **26/03/2015** à **20:26**

Bonsoir,
Je souhaiterais avoir des informations sur les délais de prescription bancaires.
En 2008, j'ai créé une entreprise qui a été liquidée en 2009, me mettant dans une situation critique auprès de mes banques (prêts et découverts impossibles à recouvrir).
En mai 2011, je suis passé au tribunal pour le C.A. J'ai commencé à rembourser un peu puis je n'ai plus eu la possibilité. J'ai eu différents courriers d'huissiers également pour une autre banque le Crédit Lyonnais.
Je suis maintenant résident Luxembourgeois et je reçois encore des courriers d'huissiers.
A partir de quelle date les dettes seront prescrites. Et peuvent-ils faire des actions au Luxembourg alors qu'à l'époque c'était en France.
De plus, j'ai également eu un litige avec un loyer en 2007, et je reçois des appels de toute part d'Intrium Justicia me réclamant la somme (légère). N'y-a-t-il pas prescription quinquennale ?
Merci de votre réponse
Marco